

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 19 Novembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

12 Novembre 1991

12 Novembre 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme LISION, MM. GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

MM. ALONSO, BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU Mme PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme PARROU par M. LE GUEUT
M. REVOLAT par M. MARCONI
M. TAP par M. BENOIT
M. DINDINAUD par M. MONNARD

ABSENTS- EXCUSES : M. BARRIERE

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : REMBOURSEMENT ANTICIPE DES PRETS GARANTIS PAR LA VILLE DE ROYAN A "ROYAN-FREQUENCE" et A L'ASSOCIATION "LES AMIS DU MINAHOUE"

VOTE : 1 Abstention - UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Crédit Local de France, ayant mis en jeu la garantie de la Ville de ROYAN, au paiement des sommes impayées pour les deux prêts

- N°.26/800214 consenti à l'Association "Le Minahouet"
- N°.26/015957 consenti à l'Association "ROYAN-FREQUENCE"

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser par anticipation ces deux prêts au Crédit Local de France aux lieu et place de ces deux associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la demande du Crédit Local de France
- VU l'avis de la Commission des Finances en date du 04/11/91.
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de rembourser par anticipation les deux prêts souscrits :
 - . Par l'association ROYAN-FREQUENCE
Contrat N° 26/015957 - 017313074 pour un montant de 290.000 F
 - . Par l'association "Les Amis du Minahouet"
Contrat N° 26/800214 - 017313085 pour un montant de 170.000 F
- de verser ces sommes au Crédit Local de France sur production d'un décompte du capital restant dû et des intérêts simples et intercalaires restant à courir.
- d'imputer la dépense correspondante au Budget Supplémentaire 1991.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 11 Décembre 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire,
Le Maire Adjoint,

Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint

H. LE GUEUT